



9 / 2020

Oui à l'accord AELE-Indonésie! Oui pour prendre une longueur d'avance sur la concurrence afin de soutenir l'industrie suisse d'exportation

03.12.2020

L'essentiel en bref

L'industrie suisse d'exportation plébiscite l'accord avec l'Indonésie. Résolument tournée vers l'exportation, la Suisse a besoin de marchés ouverts. Dans cette perspective, les accords de libre-échange représentent un instrument très précieux en ces temps économiques difficiles, marqués de surcroît par une résurgence du protectionnisme et un blocage de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Pour la Suisse et ses exportations, la ratification de l'accord étendu de libre-échange avec l'Indonésie est donc d'une importance cruciale. D'ici à 2050, l'Indonésie devrait, en effet, se hisser au rang de quatrième puissance économique mondiale. Le potentiel qu'elle offre aux entreprises suisses est donc gigantesque. La ratification donne par ailleurs un signal important sur la voie à suivre s'agissant des autres accords que notre pays veut conclure avec des marchés émergents.

L'accord de libre-échange entre l'Indonésie et les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Liechtenstein, Norvège) a été signé en décembre 2018. Il met certes fin à des taxes douanières élevées, mais pas seulement. Il renforce la protection de la propriété intellectuelle, supprime des obstacles techniques au commerce et accroît la sécurité des investissements. Il apporte ainsi aux entreprises suisses un avantage concurrentiel précieux face à la concurrence de l'UE ou des États-Unis, qui ne disposent pas encore d'un pareil accord.

Pour l'Indonésie aussi, l'accord fait date. Il lui accorde la franchise douanière pour ses produits industriels et des concessions pour des biens agricoles représentant pour elle des intérêts particuliers en matière d'exportation. L'accord contient de plus un chapitre étendu sur le développement durable, incluant des engagements contraignants que l'Indonésie n'avait pris jusqu'à présent avec aucun autre partenaire commercial. Ces dispositions concernent en particulier le commerce de

l'huile de palme. La Suisse n'importe que de très faibles quantités d'huile de palme indonésienne (2019: 35 tonnes, soit 0,0001% des exportations indonésiennes d'huile de palme). Cette huile de palme est, pour l'essentiel, issue d'une production durable.

L'intensification des relations commerciales renforcera les trois piliers (économique, social et écologique) du développement durable en Indonésie. Grâce aux emplois qu'elles créent, les entreprises suisses améliorent déjà l'accès à la formation et à la santé. En s'imposant des standards élevés en matière de durabilité et en exportant des produits de qualité, elles encouragent des modes de production plus respectueux des ressources ainsi que de meilleures conditions de travail dans les pays d'implantation.

L'accord avec l'Indonésie est d'importance stratégique pour l'économie suisse du fait du potentiel économique de ce pays d'Asie du Sud-Est. En cas de refus de l'accord en votation populaire, la Suisse non seulement perdrait un accès privilégié au marché indonésien, mais remettrait aussi en cause un pilier essentiel de sa politique économique extérieure.

Contact et questions

Dr. Jan Atteslander

Membre de la direction, responsable du département Économie extérieure

www.dossierpolitik.ch

Position d'économiesuisse

- L'accord est d'importance stratégique pour l'industrie suisse d'exportation. Il permet aux entreprises suisses, petites et grandes, d'accéder plus facilement au marché indonésien en forte croissance et leur donne un avantage concurrentiel décisif sur des entreprises d'autres pays (de l'UE, par exemple).
- Un rejet de l'accord toucherait l'une des artères vitales de la politique économique extérieure suisse et affaiblirait durablement la réputation de la Suisse, en tant que partenaire de négociation sur lequel on peut compter, auprès des économies montantes.
- Grâce à l'accord, les exportations des entreprises suisses vers l'Indonésie seront exonérées d'importants droits de douane. De plus, l'accord renforce la protection de la propriété intellectuelle, il supprime des obstacles techniques au commerce et accroît la sécurité des investissements.
- Des accords bilatéraux étendus de libre-échange sont des instruments importants en ces temps économiques difficiles, marqués par une recrudescence du protectionnisme, des incertitudes géopolitiques et une Organisation mondiale du commerce affaiblie.
- L'accord contient un chapitre étendu et juridiquement contraignant sur le développement durable qui encourage les producteurs indonésiens à promouvoir la production d'huile de palme durable. Seule l'huile de palme durable et traçable bénéficiera d'une réduction des droits de douane.
- Grâce à l'accord et à l'intensification des relations économiques avec l'Indonésie, la Suisse peut activement contribuer à un développement économique, social et écologique durable en Indonésie.

Après huit ans et demi de négociations, «we made it»!

Le 16 décembre 2018, huit ans et demi après le lancement officiel des négociations et au terme de quinze cycles de négociations et de plusieurs réunions d'experts, Johann Schneider-Ammann, alors ministre de l'Économie, pouvait enfin s'écrier depuis Jakarta: «We made it»! Ce jour-là, les pays membres de l'AELE (Suisse, Islande, Liechtenstein, Norvège) et l'Indonésie signaient un **accord de partenariat économique de large portée** (comprehensive economic partnership agreement ou CEPA). La politique commerciale suisse remportait ainsi un succès d'importance stratégique. L'accord apporte en effet des avantages substantiels aux entreprises exportatrices suisses face à la concurrence de l'UE, qui ne dispose pas encore d'un tel instrument.

Le 20 décembre 2019, le Conseil national et le Conseil des États ont approuvé l'arrêté fédéral portant approbation de l'accord à de larges majorités (par, respectivement, 119 voix contre 56 et 21 abstentions et 34 voix contre 8 et 2 abstentions), ouvrant ainsi la voie à la ratification de l'accord par le Conseil fédéral. Un comité – emmené par l'organisation paysanne Uniterre et composé d'une partie de la gauche et des milieux écologistes – a lancé le référendum. Le 2 juillet 2020, la Chancellerie fédérale a annoncé que le référendum, muni de 61 184 signatures valables, avait formellement abouti. La votation sur le référendum contre l'accord avec l'Indonésie aura ainsi lieu le dimanche 7 mars 2021. Dans l'histoire des votations populaires, ce scrutin revêt un caractère particulier, puisque le peuple suisse n'a été appelé à se prononcer, jusqu'à présent, qu'une seule fois, en 1972, soit sur l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange entre la Suisse et la CEE (devenue entre-temps l'UE).

Un marché important à l'avenir, présentant un formidable potentiel pour les entreprises suisses

Avec la conclusion de l'accord de libre-échange entre les pays de l'AELE et l'Indonésie, l'un des plus importants marchés en croissance du monde s'ouvre largement pour les entreprises suisses. Avec ses 267 millions d'habitants, une classe moyenne de plus en plus nombreuse et sa stabilité politique, l'Indonésie est déjà un marché important pour de nombreux exportateurs suisses. Actuellement, le pays possède la seizième plus grande économie du monde selon le Fonds monétaire international (FMI). Des **experts de PricewaterhouseCoopers (PwC)** estiment que d'ici à 2050, elle sera devenue la quatrième puissance économique mondiale, derrière la Chine, l'Inde et les États-Unis. Selon son Ministère du commerce indonésien, le volume des échanges commerciaux du pays ne cesse de croître et atteint actuellement 369 milliards USD.

Indice du commerce extérieur: un important potentiel inexploité avec l'Indonésie

À l'aune de l'**indice du commerce extérieur d'économiesuisse**, l'Indonésie fait partie des marchés où il reste encore un grand potentiel commercial à exploiter. Malgré la taille de son marché, le pays n'est actuellement que le 47^e partenaire commercial de la Suisse (cf. figure ci-dessous). Si l'on se réfère au potentiel commercial inexploité, l'Indonésie surclasse même les États-Unis, notre deuxième plus grand partenaire commercial.

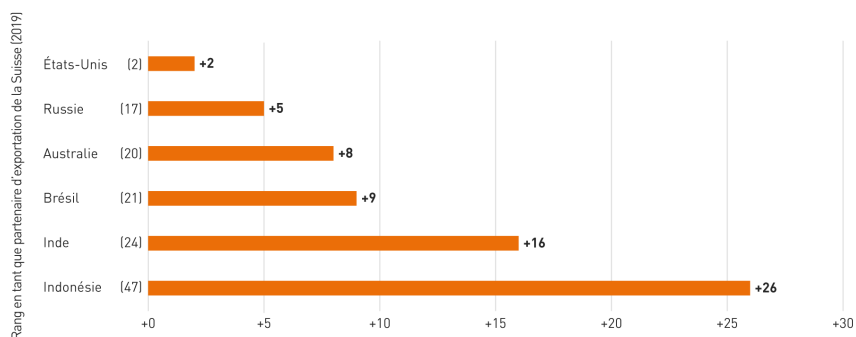
L'indice du commerce extérieur présente, sur la base de différents indicateurs, les pays où l'amélioration des conditions d'accès au marché offre le plus grand potentiel à l'économie suisse. Au nombre de ces indicateurs figurent notamment les valeurs absolues et les taux de variation du PIB, le PIB par habitant, l'espérance de vie, les dépenses de santé, la part des investissements dans le PIB, celle de la création de valeur de l'agriculture, l'évolution démographique, la part du négoce dans le PIB, les investissements directs étrangers réalisés en Suisse, la part des dépenses publiques dans le PIB, le niveau d'éducation, la liberté économique, la qualité des institutions et des infrastructures, le marché du travail, l'environnement macroéconomique et le degré d'innovation.

La comparaison du potentiel commercial avec les activités de négoce effectives montre avec quels États la Suisse a le plus à gagner en cas d'intensification des relations économiques, sous l'angle du commerce de marchandises, et avec lesquels le potentiel est déjà bien exploité. Le delta ne doit pas être interprété comme une valeur absolue.



Potentiel inexploité par l'économie suisse dans les relations commerciales avec des partenaires importants sans accord de libre-échange ratifié

► Indice



Source : Administration fédérale des douanes (AFD) (2020), economiesuisse (2018)
www.economiesuisse.ch



Relations économiques Suisse-Indonésie: faits et chiffres

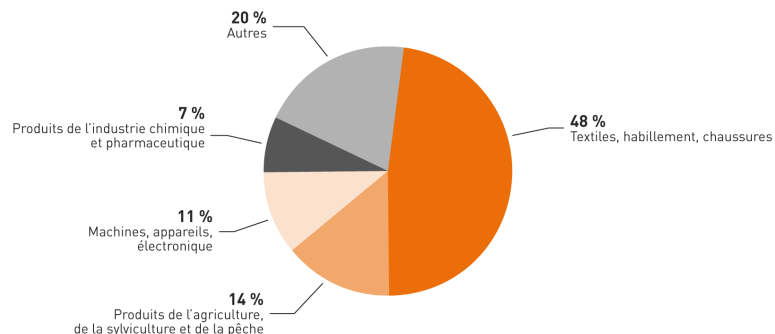
Pays	Suisse	Indonésie
Superficie	41 285 km ²	1 904 569 km ²
Capitale	Berne	Jakarta
Population (2020)	8,6 millions	267,0 millions
Croissance démographique (2020)	0,66 %	0,79 %
Age médian	42,7 ans	31,1 ans
Langues nationales	Allemand, français, italien, romanche	Indonésien
Type de gouvernement	État fédéral	République présidentielle
Population résidente permanente indonésienne en Suisse	1814	
Population résidente permanente suisse en Indonésie		1042
Monnaie	Franc suisse	Roupie indonésienne
PIB (2019)	703 milliards USD	1119 milliards USD
PIB par habitant	81 994 USD	4136 USD
Croissance réelle du PIB (2019)	0,9 %	5,0 %
Taux d'inflation (2019)	0,4 %	2,8 %
Valeur des marchandises exportées vers l'Indonésie	488 millions CHF (Indonésie : 47 ^e partenaire d'exportation)	Suisse, 10 ^e partenaire d'importation
Valeur des marchandises importées depuis l'Indonésie	366 millions CHF (Indonésie : 40 ^e partenaire d'importation)	Suisse, 11 ^e partenaire d'exportation
Investissements directs de la Suisse en Indonésie	6,5 milliards CHF	Suisse, 17 ^e investisseur direct
Nombre d'employés de filiales suisses en Indonésie (2018)	20 311 personnes	
Principales branches économiques	Pharma et chimie, montres et bijoux, machines, électronique et métaux, services financiers	Pétrole et gaz, textiles, habillement et chaussures, automobile, appareils électriques, industries extractives et ciment, produits agricoles
Principaux partenaires commerciaux	UE, États-Unis, Chine	ASEAN, Chine, États-Unis, Japon, UE

Sources : Office fédéral de la statistique (OFS), CIA World Factbook, Administration fédérale des douanes (AFD), Fonds monétaire international (FMI), Ambassade suisse en Indonésie, Banque nationale suisse (BNS), Secrétariat d'État aux migrations (SEM), Secrétariat d'État à l'économie (Seco), Division de la Statistique des Nations unies, Banque mondiale
www.economiesuisse.ch



Importations de marchandises indonésiennes en Suisse en 2019

► Valeur totale : 366 millions CHF (sans l'or et les métaux précieux)

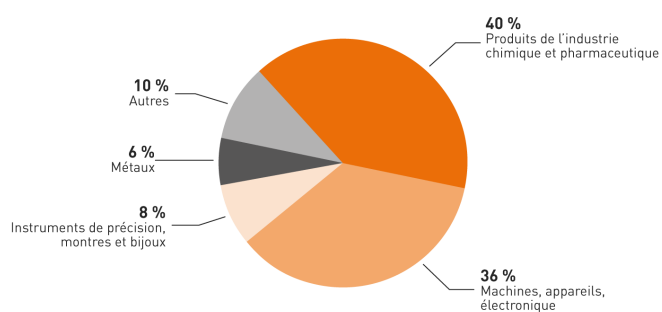


Source : economiesuisse, sur la base de l'Administration fédérales des douanes (AFD) [2020]
www.economiesuisse.ch



Exportations de marchandises suisses vers l'Indonésie en 2019

► Valeur totale : 488 millions CHF (sans l'or et les métaux précieux)



Source : economiesuisse, sur la base de l'Administration fédérales des douanes (AFD) [2020]
www.economiesuisse.ch

Un accord de libre-échange étendu avec des avantages pour les deux parties

Le présent accord de libre-échange apporte aux PME et aux entreprises exportatrices suisses un avantage important face à la concurrence d'autres pays, de l'UE par exemple. Grâce à cet accord, 98% des droits de douane prélevés auprès des exportateurs suisses seront supprimés à moyen terme. Ces droits de douane sont élevés en comparaison, et se montent à 8% en moyenne dans le domaine industriel. Les entreprises suisses pourront ainsi économiser plus de 25 millions de francs de droits de douane par an.

Le tableau suivant présente les droits de douane prélevés actuellement sur une série de produits industriels et de produits agricoles exportés vers l'Indonésie. À de rares exceptions près, ces droits de douane seront ramenés à zéro en cas d'acceptation de l'accord et au terme de délais transitoires.



Produits exportés	Droits de douane à l'importation en Indonésie en mars 2020	Volume des exportations suisses (2019)
Industrie		
Chimie et pharma	4 - 5 %	193 888 000 CHF
Textiles, habillement et chaussures	5 - 25 %	5 602 959 CHF
Machines	Env. 5 %	175 481 011 CHF
Montres	5 - 10 %	7 834 964 CHF
Agriculture		
Biscuits	20 %	64 700 CHF
Café	Env. 11 %	630 754 CHF
Fromage et produits laitiers	5 - 10 %	569 708 CHF
Aliments pour bébés et enfants	5 %	3 340 919 CHF
Chocolat	15 - 20 %	4 240 032 CHF

Source : Administration fédérale des douanes (AFD) (2020)
www.economiesuisse.ch

Dans le domaine des exportations de produits industriels, on relèvera notamment les concessions suivantes de l'Indonésie en faveur de la Suisse:

- Pratiquement tous les droits de douane sur les produits de l'industrie chimique et pharmaceutique seront démantelés dès l'entrée en vigueur de l'accord ou au terme de délais transitoires allant jusqu'à neuf ans.
- Il n'a pas été possible de convenir d'un abaissement généralisé des droits de douane dans le domaine du textile, qui est sensible pour l'Indonésie. Cependant, pour les principaux intérêts de la Suisse en matière d'exportation, l'accès au marché en franchise douanière a pu être négocié à l'issue de délais transitoires allant de cinq à douze ans.

- Pour les machines, les droits de douane seront, à de rares exceptions près, totalement supprimés, soit dès l'entrée en vigueur de l'accord, soit à l'issue de délais transitoires allant de cinq à douze ans.
- Pour les montres, les droits de douane seront intégralement supprimés soit dès l'entrée en vigueur de l'accord, soit après des délais de cinq à neuf ans.

De plus, la Suisse a aussi obtenu de vastes concessions de l'Indonésie en matière d'exportation dans le domaine agricole:

- Pour le fromage et les produits laitiers, l'Indonésie abaissera les droits de douane dès l'entrée en vigueur de l'accord ou en l'espace de cinq ans. Pour le yaourt, la période de démantèlement prévue est de neuf ans.
- Les droits de douane appliqués au café, au chocolat et aux biscuits seront supprimés au bout de douze ans.
- Les droits de douane sur la nourriture pour bébé seront supprimés dès l'entrée en vigueur de l'accord.

La Suisse accorde un libre accès au marché pour les produits industriels indonésiens

En échange de l'amélioration des conditions d'accès au marché pour l'industrie suisse d'exportation, la Suisse accorde à l'Indonésie la franchise douanière pour les produits industriels dès l'entrée en vigueur de l'accord. Cette clause consolide ainsi des concessions douanières de la Suisse dans le cadre du «système généralisé de préférences» (SGP) pour les pays en développement, ce qui, pour l'Indonésie, garantit la sécurité du droit à long terme quel que soit son développement.

Les concessions douanières que la Suisse octroie dans le domaine agricole sont largement comparables à celles qu'elle a accordées par le passé à d'autres États partenaires dans le cadre d'accords de libre-échange (il n'y a pas de libre-échange en matière agricole). Concrètement, l'Indonésie bénéficiera d'un traitement préférentiel, sous la forme d'une suppression ou d'une réduction des droits de douane pour diverses variétés de haricots, des mélanges de légumes et de fruits secs, les bananes, diverses épices ou la farine de riz. Ces concessions s'effectuent généralement dans le cadre des contingents tarifaires de l'OMC et des limitations saisonnières.

S'agissant de l'huile de palme, qui constitue l'un des principaux intérêts de l'Indonésie à l'exportation, la Suisse octroie à l'Indonésie des avantages limités en matière d'accès au marché: cinq contingents d'un volume total de 10 000 t, qui passera à 12 500 t en l'espace de cinq ans. Les réductions de droits de douane à l'intérieur de ces contingents varient entre 20 et 40%. Ces concessions ne valent toutefois que pour l'huile de palme durable et dont la traçabilité est garantie (cf. chapitre «La production d'huile de palme durable est encouragée»). Actuellement, la Suisse importe 21 308 tonnes d'huile de palme, dont 35 tonnes depuis l'Indonésie (chiffres de 2019).

Les concessions dans le domaine agricole sont compatibles avec la politique agricole suisse

Les concessions dans le domaine agricole ont été négociées d'entente avec l'agriculture suisse. Elles sont donc compatibles avec la politique agricole suisse et ne menacent aucun secteur sensible dans notre pays. C'est pourquoi l'accord a aussi le soutien de l'Union suisse des paysans (USP). Les Chambres fédérales ont rejeté des demandes protectionnistes du Parlement visant à exclure l'huile de palme des négociations avec l'Indonésie (et la Malaisie), par exemple. Elles ont par contre adopté une **motion**, soutenue également par le Conseil fédéral, de la Commission de politique extérieure du Conseil des États. La motion demandait de renoncer à des concessions qui auraient pu se traduire par une réduction de la production suisse d'oléagineux.

Certes, on ne peut exclure que l'Indonésie gagne des parts de marché à long terme grâce à l'accord. Toutefois, les concessions pour l'huile de palme sont aménagées de sorte qu'aucune hausse des importations totales en Suisse n'est à craindre. Que l'AELE ait réussi, en dépit d'intérêts défensifs dans le domaine agricole (en particulier de la Suisse concernant l'huile de palme), à obtenir un résultat équilibré dans les négociations avec l'Indonésie peut être vu comme un tour de force de la politique économique extérieure suisse.

Nombreuses autres facilitations du commerce

Mis à part la réduction des droits de douane, l'accord supprime également de nombreux obstacles techniques au commerce. Les entreprises suisses pourront ainsi réaliser des gains supplémentaires appréciables grâce à l'intensification des échanges commerciaux avec l'Indonésie. L'accord renforce par exemple la protection de la propriété intellectuelle et accroît la sécurité des investissements. Il vise en outre à faciliter le commerce de services et le tourisme, et apporte des simplifications dans bien d'autres domaines. Sur de nombreux aspects, l'accord reprend des dispositions des accords de l'OMC et les adapte au contexte bilatéral si nécessaire. Sur certains points, l'accord va cependant encore plus loin.

Protection de la propriété intellectuelle

L'accord améliore ou étend certaines normes et durées de protection (biotechnologie, données de test, contrefaçon notamment) et accroît la sécurité juridique ainsi que la visibilité des clauses de sauvegarde. L'Indonésie adapte actuellement sa législation nationale aux dispositions internationales (accord sur les aspects des droits de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce dit accord ADPIC). Aussi, un **protocole d'accord** faisant partie de l'accord stipule explicitement que les dispositions internationales prévalent en cas de divergence entre les législations nationales durant cette période de transition. Pour l'industrie exportatrice helvétique fortement axée sur l'innovation, la protection de la propriété intellectuelle et le dialogue étroit avec les autorités concernées sont d'un intérêt majeur. Les dispositions négociées dans le cadre de cet accord renforcent par conséquent la position des entreprises suisses dans la concurrence internationale.

Règles d'origine

Les règles d'origines sont moins restrictives en comparaison avec d'autres accords de libre-échange. Il sera ainsi plus facile pour les deux partenaires d'utiliser

également des matières premières et des produits semi-finis en dehors de l'espace de libre-échange dans les domaines où cela se révèle judicieux. L'utilisation de produits semi-finis originaires des autres pays de l'AELE pour l'exportation préférentielle vers l'Indonésie est également autorisée. La possibilité de fractionner les envois vers les pays tiers sans que les marchandises ne perdent leur origine contribue en outre à accroître la flexibilité logistique de l'industrie d'exportation suisse. Le fait que seule la partie exportatrice puisse effectuer une vérification de l'origine à la demande de la partie importatrice est également positif compte tenu du niveau élevé de confidentialité de nombreuses données commerciales.

Services

Les dispositions relatives à l'accès au marché des services sont en grande partie identiques à celles de l'accord sur le commerce des services (GATS) de l'OMC. Elles ont toutefois été adaptées au contexte international. Les dispositions applicables aux services financiers, par exemple, vont plus loin que le GATS, notamment en ce qui concerne les engagements de l'Indonésie en matière de transparence (obligation de fournir des renseignements), les procédures de soumission et d'autorisation accélérées (six mois) et la proportionnalité des mesures prudentielles. La reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (marins sur les navires suisses de haute mer, par exemple) va également au-delà des dispositions du GATS sur certains aspects.

Investissements

La sécurité juridique et la transparence des activités d'investissement internationales sont renforcées. Les investisseurs suisses peuvent par exemple créer ou reprendre des entreprises hors du secteur des services aux mêmes conditions que les investisseurs indonésiens. Concrètement, l'industrie de transformation bénéficie notamment de conditions d'établissement avantageuses à condition que son implantation implique un investissement de 700 000 francs au minimum dans le pays (à l'exception de l'industrie manufacturière, pour laquelle le montant minimum est d'un million de francs). Par rapport aux réglementations nationales importantes, les deux partenaires ne peuvent en outre pas revenir unilatéralement à un niveau d'engagement inférieur à celui convenu dans l'accord de libre-échange sans que la question ne soit traitée au préalable au sein du comité mixte. Néanmoins, les États contractants conservent le droit d'adapter leur législation nationale (droit de réglementer) - en particulier pour des raisons écologiques, de protection de la santé ou de sécurité ainsi que pour des raisons prudentielles.

Commerce et développement durable

Cf. chapitre «Favoriser un développement durable en Indonésie»

L'Indonésie, un marché très important pour les entreprises exportatrices suisses

Dans leur immense majorité, les entreprises exportatrices suisses sont des PME. Contrairement aux grandes entreprises présentes sur les marchés cibles non seulement par leurs exportations de produits, mais aussi souvent par des

investissements dans la production sur place, les PME disposent de peu de ressources pour surmonter les obstacles au commerce à l'exportation. La facilitation des échanges revêt donc une grande importance pour les quelque 100 000 PME suisses tournées vers l'exportation.



«L'expansion en Asie est actuellement un grand sujet pour notre entreprise familiale. L'Indonésie possède un potentiel de marché gigantesque pour nos produits certifiés halal, de sorte que ce pays concentre toute notre attention. [...]»

Christof Züger, CEO de Züger Frischkäse



«Aujourd'hui, nous traitons le marché indonésien à partir de notre usine en Chine. L'accord de libre-échange nous permettra de servir le marché indonésien directement depuis notre usine en Suisse.»

Danilo Pieri, directeur de Swisslastic



«Avec près de 300 millions d'habitants, l'Indonésie est pour nous un marché central en Asie, avec un potentiel de croissance considérable. Les clients indonésiens sont très importants. L'accord commercial supprimera des obstacles techniques au commerce et des droits de douane, et améliorera ainsi de manière décisive nos perspectives concurrentielles sur ce marché d'avenir très compétitif.»

Stefan Scheiber, CEO du groupe Bühler



«Ypsomed livre des appareils d'injection pour des médicaments liquides, comme l'insuline, à des entreprises pharmaceutiques indonésiennes. L'accord entraînera une baisse des droits de douane de 15% à 20% pour nos clients indonésiens. Cela nous donnera un avantage concurrentiel de taille par rapport à des concurrents allemands ou américains. En chiffres absolus, le potentiel d'économie atteint quelques millions – les parties se répartissent normalement les montants économisés. La suppression des droits de douane n'est pas le seul élément intéressant, il y a aussi la protection de la propriété intellectuelle et les facteurs dits «mous». Et puis, dans les pays asiatiques, les relations personnelles jouent un rôle bien plus important qu'en Occident. Si la Suisse collabore plus étroitement avec l'Indonésie, cela favorise les relations entre les entreprises suisses et indonésiennes.»

Simon Michel, CEO d'Ypsomed Holding SA

Favoriser un développement durable en Indonésie

L'Indonésie s'est engagée envers l'AELE à respecter, dans le cadre d'un accord de libre-échange (une première), des règles étendues en matière de commerce et de développement durable. Ces dispositions renforcent encore les normes matérielles internationales existantes dans les domaines concernés. Dans le domaine des droits de l'homme, ce sont celles de l'Organisation des Nations unies (ONU), dans le domaine du travail celles de l'Organisation internationale du travail (OIT) et dans le domaine de l'environnement celles des accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Ces dispositions se basent par ailleurs sur les objectifs de développement durable de l'ONU (Agenda 2030). Elles assurent en outre la cohérence entre les objectifs de politique étrangère de la Suisse dans les domaines de l'économie et du développement durable. Les parties s'engagent de surcroît expressément à ne pas réduire les obligations relatives à la protection de l'environnement et aux normes du travail prévues dans la législation nationale dans le but d'attirer des investissements ou d'obtenir un avantage commercial. À condition que ces prémisses soient respectées, les deux parties pourront continuer de fixer leurs propres niveaux nationaux de protection.

De plus, un accent particulier est mis sur la gestion durable des ressources forestières et des ressources halieutiques ainsi que sur la production d'huile de palme issue d'une culture durable (cf. le chapitre «La production durable d'huile de palme est encouragée»), entre autres sur les dispositions, les initiatives et les accords multilatéraux visant à renforcer la biodiversité, à réduire les émissions de gaz à effet de serre ou à assurer une gestion durable des aquacultures et des zones de pêche.

Contraignants en vertu du droit international

Comme tous les volets de l'accord, celui sur le commerce et le développement durable est contraignant pour les deux parties en vertu du droit international. En cas de désaccord sur l'interprétation et l'application des dispositions du chapitre sur le commerce et le développement durable, chaque partie peut demander une consultation auprès du comité mixte ou dans le cadre du mécanisme de règlement des différends. Elles peuvent également demander conseil à ce sujet aux organisations ou organismes internationaux compétents. Par contre, la création d'un tribunal arbitral n'est pas prévue.

Les États de l'AELE ne cherchent pas à mettre en place des mesures contraignantes, mais au contraire à établir un dialogue constructif et une coopération à long terme avec leurs parties contractantes. L'UE suit elle aussi une approche coopérative plutôt qu'une politique de puissance, comme le souligne l'engagement de la Suisse en faveur du développement ciblé des capacités de l'Indonésie dans le domaine du développement durable (accord complémentaire distinct). Il s'agit notamment de renforcer la capacité d'exportation des entreprises locales ou d'améliorer la durabilité des chaînes d'approvisionnement agricoles (production d'huile de palme durable, conditions de production durables pour les petits agriculteurs, par

exemple). L'implication du secteur privé constitue aussi un élément important de cette approche.

Le commerce international soutient le développement durable

Grâce à leurs normes de durabilité relativement élevées, c'est en exportant et important des produits ainsi qu'en investissant à l'étranger que les entreprises suisses ont l'impact positif le plus grand sur le développement durable à l'échelle mondiale. L'objectif doit être d'intégrer le plus grand nombre possible de marchés, d'entreprises et d'employés dans les chaînes de valeur internationales et de rendre les gains commerciaux correspondants accessibles à tous (cf. le lien vers notre dossierpolitique dans l'encadré ci-dessous).

Dans l'Agenda 2030 pour le développement durable, les Nations unies ont ainsi fait observer que le commerce international est le moteur d'une croissance économique inclusive et de la lutte contre la pauvreté ainsi qu'un moyen important d'atteindre les objectifs du développement durable (Sustainable development goals ou SDGs). Le volet étendu sur la durabilité de l'accord de libre-échange conclu par l'AELE avec l'Indonésie respecte également ce principe. Si la Suisse n'approfondit pas ses relations économiques bilatérales, il lui sera probablement plus difficile de contribuer activement et sur le long terme au développement économique, social et écologique durable de l'Indonésie.

Le développement durable comprend trois dimensions

Lorsqu'on parle de développement durable, on oublie souvent qu'il recouvre non seulement une dimension écologique, mais aussi des dimensions économique et sociale. Ces dimensions peuvent s'influencer mutuellement, se renforcer ou même se concurrencer. Aussi faut-il éviter de considérer chacune d'elle séparément. Pour le commerce extérieur suisse, un développement durable dans ses trois dimensions est essentiel. En effet, l'activité économique ne peut se déployer sur le long terme que si les facteurs de production que sont le travail, le sol et le capital sont utilisés de manière durable et respectueuse. Les entreprises suisses ont donc tout intérêt à avoir des employés en bonne santé et bien formés (qui sont productifs), un environnement intact (qui continuera à fournir des ressources naturelles à l'avenir) et un rendement du capital investi (qui dépend à son tour de l'attrait des produits et services offerts aux clients).

Grâce à leur engagement dans des pays comme l'Indonésie, les entreprises suisses créent des emplois sur place, augmentent la prospérité et réduisent la pauvreté, notamment grâce à des transferts de connaissances et de technologies (dimension économique). Elles offrent ainsi à la population locale un meilleur accès à l'éducation et à la santé (dimension sociale). L'accroissement des revenus entraîne une augmentation de la consommation de la population locale, ce qui est hautement souhaitable d'un point de vue social et économique. À moyen terme, il peut en résulter une consommation accrue de CO₂, mais à plus long terme, cela permet à la population locale d'investir dans des biens plus durables, dans des systèmes de climatisation plus efficaces par exemple. En outre, l'introduction de nouvelles technologies aboutit souvent à une production ménageant davantage les

ressources (dimension écologique).

Nous vous invitons à lire à ce sujet notre [dossierpolitique](#) «Le commerce soutient le développement durable».

La production durable d'huile de palme est encouragée

L'huile de palme est l'un des principaux produits d'exportation de l'Indonésie. En 2019, le volume des exportations se montant à 35,7 millions de tonnes. L'Indonésie est donc le premier producteur mondial d'huile de palme et se classe même devant la Malaisie. La production d'huile de palme compte parmi les principaux secteurs économiques de l'Indonésie. D'après un expert de l'Université de Stanford, elle aurait sorti 1,3 million de personnes de la pauvreté en Indonésie entre 2000 et 2016. Environ 40% de l'huile de palme produite est récoltée par de petits agriculteurs.

Il est donc évident qu'un accord sans concessions dans le domaine de l'huile de palme n'aurait pas pris suffisamment en compte les intérêts de l'Indonésie et n'aurait pas pu voir le jour. Inversement, la Suisse n'aurait pas signé un accord n'incluant pas des allègements à l'exportation suffisants pour l'industrie horlogère, par exemple.

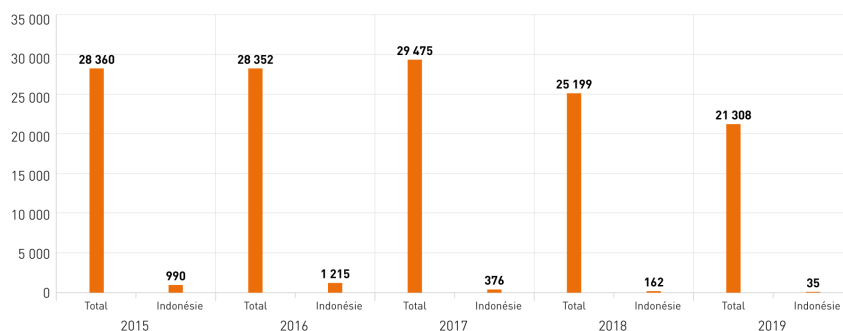
Seul 0,0001% des exportations d'huile de palme est destiné à la Suisse

Toutefois, la Suisse n'importe que de très faibles quantités d'huile de palme d'Indonésie. En 2019, ce volume ne représentait que 35 tonnes, soit 0,16% du total des importations suisses d'huile de palme (cf. figure ci-après).



Importations d'huile de palme de 2015 à 2019

► En tonnes

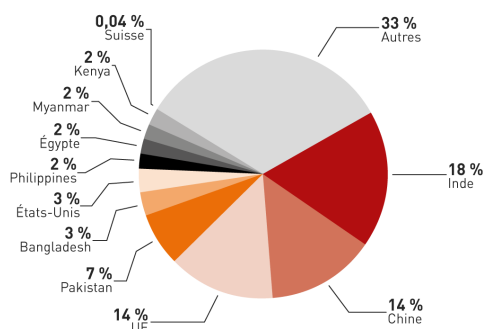


Source : Administration fédérales des douanes (AFD) [2020]
www.economiesuisse.ch

Les importations totales d'huile de palme de la Suisse ont diminué de près de 25% depuis 2015 (cf. figure ci-dessus). Elles ne représentent qu'une part marginale des importations mondiales d'huile de palme (0,04%), alors que les poids lourds que sont l'Inde, la Chine et l'UE totalisent, ensemble, 46% des importations mondiales d'huile de palme (cf. figure ci-dessous).



Importations mondiales d'huile de palme, par pays en 2019



Source : Département américain de l'agriculture (2020)
www.economiesuisse.ch

D'un point de vue macroéconomique, le commerce bilatéral de l'huile de palme avec l'Indonésie ne revêt qu'une importance mineure. Il n'en reste par moins que l'huile de palme est une matière première importante pour l'industrie agroalimentaire suisse et présente un **rendement** avantageux (environ quatre fois plus productive que l'huile de colza ou de tournesol, rendement constant et durable jusqu'à 30 ans, mais aussi moins sensible aux maladies). En outre, ses propriétés chimiques particulières (solide à température ambiante, goût neutre) font qu'il est souvent difficile de la remplacer par d'autres graisses.

Seule l'huile de palme issue d'une culture responsable profite de l'accord

Cependant, la production d'huile de palme entraîne également des problèmes environnementaux et sociaux qui doivent être résolus. Une disposition spécifique sur la production et le commerce d'huiles végétales en tient explicitement compte dans l'accord. Les parties à l'accord s'engagent ainsi à appliquer efficacement les lois pour la protection des forêts vierges et autres écosystèmes, à mettre fin à la déforestation, au drainage des tourbières et aux pratiques de brûlis, et à respecter les droits des peuples indigènes et des travailleurs. L'élaboration et l'application de programmes de certification et de normes de production pour les produits issus de forêts gérées durablement sont également encouragées.

Le Conseil fédéral va édicter une ordonnance régissant les conditions spécifiques pour l'importation d'huile de palme produite de manière durable dans le cadre de l'accord de libre-échange. Le règlement correspondant entrera en vigueur en même temps que l'accord et précise quels systèmes de certification doivent être utilisés comme preuve de la production durable d'huile de palme et quels mécanismes de contrôle doivent être utilisés.

Le label RSP0 lancé sous la houlette du WWF est la norme de référence

Le WWF plaide également pour une production plus durable et une coopération avec le secteur privé au lieu d'un boycott, pur et dur, de l'huile de palme. Dans ce contexte, il a lancé en 2004 ce qui est probablement aujourd'hui le label le plus

connu au monde pour l'huile de palme produite de manière durable: le **RSP0 ou Roundtable on Sustainable Palm Oil** basé à Zurich. Cette table ronde regroupe des producteurs d'huile de palme, l'industrie, le commerce, des établissements financiers, des petits agriculteurs ainsi que des organisations non gouvernementales. L'objectif est d'empêcher la destruction des forêts tropicales riches en espèces et d'encourager le plus grand nombre possible à respecter des normes écologiques et sociales minimales. Le RSP0 est aujourd'hui le label le plus répandu dans le secteur de l'huile de palme: 16,5 millions de tonnes d'huile de palme, soit 19% de la production mondiale, sont certifiés RSP0. Le label compte désormais plus de 4800 membres tout au long de la chaîne de valeur.

En 2007, le RSP0 a défini pour la première fois une série de principes et de critères dont l'application permet de satisfaire à l'exigence d'une production durable d'huile de palme. En novembre 2018, les membres du RSP0 ont adopté de **nouvelles directives**, durcissant ainsi les exigences posées à l'huile de palme certifiée RSP0. Ces directives prévoient notamment l'interdiction d'exploiter les tourbières pour la culture de l'huile de palme, l'interdiction d'utiliser des pesticides dangereux, des réglementations plus strictes sur la traçabilité des fruits du palmier à huile et des exigences plus élevées pour la participation des petits paysans.

Le Département fédéral de l'économie prévoit d'utiliser les labels existants comme critère pour les allègements douaniers pour l'huile de palme prévus dans l'accord avec l'Indonésie. À cette fin le Secrétariat d'État à l'économie (Seco) a demandé une comparaison de différents standards pour l'huile de palme. Les labels RSP0 et POIG (Palm Oil Innovation Group) ont obtenu le meilleur classement dans une étude publiée en mai 2020 et couvrent, respectivement, 93 et 91% des critères. De plus, l'huile de palme RSP0 est déjà très répandue sur le marché suisse actuellement. Le label RSP0 semble donc être une norme de référence appropriée selon les auteurs de l'étude.

L'économie est très intéressée par huile de palme issue de production durable

Actuellement, la demande internationale d'huile de palme est encore faible, en partie aussi en raison du cloisonnement des marchés agroalimentaires des pays industrialisés. Eu égard à la production nationale d'oléagineux, l'agriculture suisse présente elle aussi une grande sensibilité. C'est pourquoi les réductions des droits de douane sur l'huile de palme indonésienne se limitent à des contingents douaniers bilatéraux. Celles-ci s'appliquent exclusivement aux produits fabriqués de manière durable et - à des fins de traçabilité - uniquement s'ils sont importés dans des réservoirs de 22 tonnes.

Malgré l'offre limitée, l'industrie agroalimentaire suisse estime être en mesure de couvrir la quasi-totalité de ses besoins avec de l'huile de palme produite de manière durable. Cela montre que les entreprises suisses comptent parmi les pionniers de la durabilité.

Ce n'est que si la demande d'huile de palme durable augmente que les producteurs seront incités à adapter leurs processus de production en conséquence. Si l'accord

devait se voir refuser le soutien de la politique intérieure, la Suisse perdrait également un instrument précieux pour contribuer à long terme à une production d'huile de palme encore plus durable en Indonésie et pour soutenir activement les efforts correspondants sur le terrain.

Quatre raisons importantes d'accepter l'accord avec l'Indonésie

Premièrement: améliorer les conditions-cadre de la Suisse, un pays exportateur par excellence

Un accès ouvert aux marchés mondiaux est un facteur de succès important pour la Suisse. Pour rester une nation exportatrice prospère, elle a besoin de cet accord avec l'Indonésie. Près de la moitié des exportations suisses sont destinées à des marchés hors du continent européen. Dans l'intérêt des près de 100 000 entreprises exportatrices basées en Suisse, dont de nombreuses PME, il est essentiel d'améliorer durablement les conditions-cadre économiques. L'accord de large portée avec l'Indonésie permet aux entreprises suisses d'accéder beaucoup plus facilement à l'un des plus grands marchés d'avenir du monde.

Les garanties pour la protection de la propriété intellectuelle, qui vont même au-delà des normes internationales sur certains aspects, revêtent également une grande importance. Cela crée une insécurité juridique supplémentaire. L'accord donnera à l'économie suisse d'importantes impulsions de croissance à long terme et des avantages concurrentiels. Il en résultera également une amélioration de la qualité de notre place économique. L'accord ouvre donc des perspectives très intéressantes au commerce extérieur suisse.

Deuxièmement: les accords bilatéraux gagnent en importance

L'environnement commercial international a complètement changé, et pas seulement depuis l'entrée en fonction du président américain Donald Trump en 2017: on observe une montée du **protectionnisme** à travers le monde depuis 2008. Cela sous la forme de surtaxes douanières, de restrictions à l'exportation et d'autres obstacles au commerce occultes ou apparents. Par contre, les libéralisations dans le cadre de l'OMC s'enlisent depuis plusieurs années. Outre la politique de blocage de l'administration américaine du président Trump, les différences entre pays industrialisés et pays en développement freinent également d'importantes réformes. Les mesures prises par le président américain (conflit commercial international, blocage de la Cour d'appel de l'OMC) ont encore aggravé la situation. Et pour compliquer les choses, la force du franc suisse continue à peser sur de nombreuses entreprises d'exportation suisses, rendant leurs produits moins attractifs en termes de prix que ceux de la concurrence internationale (de l'UE par exemple).

Dans cet environnement difficile, la Suisse, en tant que nation exportatrice à forte interconnexion mondiale, est encore davantage tributaire des accords bilatéraux de libre-échange. Outre les mesures unilatérales (la réduction des droits d'importation sur les produits industriels, par exemple), ces accords bilatéraux sont actuellement le seul instrument de la politique économique extérieure de la Suisse qui reste pour améliorer encore la compétitivité des entreprises exportatrices et soutenir la diversification des marchés et la répartition souvent demandée des risques dans les chaînes d'approvisionnement (sécurité d'approvisionnement).

Troisièmement: un rejet compliquerait très fortement la politique économique extérieure de la Suisse sur le plan international

La ratification de l'accord avec l'Indonésie constitue une référence et revêt donc également une grande importance stratégique. Un rejet en votation populaire représenterait donc un signal extrêmement négatif, remettant fondamentalement en question la politique économique extérieure de la Suisse à l'égard des marchés émergents (la Malaisie, le Vietnam, l'Inde, par exemple). La position de la Suisse en tant que partenaire de négociation crédible et fiable vis-à-vis des futures parties contractantes serait ainsi lourdement affaiblie.

En outre, la Suisse perdrait également sa crédibilité en tant qu'acteur international dans le domaine du développement durable. L'accord contient en effet un volet étendu sur la durabilité, avec des engagements juridiquement contraignants (notamment dans le domaine de l'huile de palme) que l'Indonésie n'a encore pris avec aucun autre partenaire commercial. Compte tenu de l'importance de l'intégration économique mondiale pour le développement durable, un rejet de l'accord par la Suisse malgré ce fait constituerait un important revers pour les efforts consentis par des pays comme l'Indonésie. De plus, ce pays d'Asie du Sud-Est subirait un camouflet et perdrait la face, si bien que de nouvelles négociations seraient peu probables dans un avenir prévisible.

Quatrièmement: Des marchés ouverts soutiennent le développement durable

La Suisse et ses entreprises jouent un rôle de pionnier dans de nombreux domaines du développement durable. Toutefois, la Suisse peut donner des impulsions correspondantes non pas tant par la taille de son marché que par une intégration et une interconnexion aussi poussée que possible avec les marchés étrangers. D'une part, cela peut être réalisé par le transfert de technologies innovantes et par l'exportation de services et de biens. D'autre part, rares sont les entreprises suisses actives à l'international qui ne se sont pas engagées à respecter les normes internationales dans les domaines de la protection de l'environnement, de la sécurité au travail ou des droits de l'homme. Ces principes sont généralement transmis aux partenaires commerciaux des marchés étrangers par le biais d'investissements directs sur le terrain.

Les entreprises suisses apportent une contribution importante au développement durable dans le monde et à la réalisation des objectifs de durabilité de l'ONU (cf. le [dossierpolitique](#) d'economiesuisse). Un meilleur accès des entreprises exportatrices suisses aux marchés étrangers permet de propager encore plus efficacement les impulsions positives en faveur du développement durable. Sans échanges commerciaux et investissements directs et si d'autres pays s'engagent dans la course, il sera plus difficile pour la Suisse de contribuer activement et sur le long terme au développement économique, social et écologique durable d'autres pays à l'avenir. Les entreprises suisses ont donc besoin d'un accès aux marchés mondiaux aussi ouvert que possible.
